

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_23_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE HUIT DÉCEMBRE

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, É. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, S. SABLICHT, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absents représentés :

**P. ROUYER
C. TIPHINEAUD
P. QUÉRO
M. ALOUI
D. ASSO
M. SEMADENI**

procuration à

**É. GRILLON
L. FORICHON
C. QUÉRO
P. DOUWES
C. BEUDIN
V. BAYOUT**

Secrétaire de séance : Catherine BEUDIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

VU le Budget Primitif 2022,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 6 décembre 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante au Budget Primitif 2022 de la commune :

Section de fonctionnement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 042				
6811-Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	71 309 €			
777- Quota-part subventions investissement transférées			25 921 €	
Chapitre 70				
70878- Remb frais d'autres redevables			45 388 €	
TOTAUX	+71 309 €	0 €	+71 309 €	0 €
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	+71 309 €		+71 309 €	

Section d'investissement	DÉPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Chapitre 040				
13911- État et établissements nationaux	25 921 €			
28051- Concessions et droits similaires			71 309 €	
Chapitre 21				
21318 – Autres bâtiments publics	45 388 €			
TOTAUX	+71 309 €	0 €	+ 71 309 €	0 €
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	+ 71 309 €		+ 71 309 €	

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 16 décembre 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le
Certification exécutoire le
Date d'affichage le
Conseil municipal du 8 décembre 2022

Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.